

# Année 2025

 VOYAGES PEETERS  


# SOMMAIRE

<b>Informations pratiques</b> .....	4
-------------------------------------	---

## **Les séjours**

Hollande méridionale .....	6
Beaujolais .....	7
Corse .....	8
Porsche & Mercedes .....	11
Puy du Fou .....	12
Glacier 3000 .....	13
Alsace .....	15
Réveillon du Nouvel An .....	16

## **Les voyages d'un jour**

Keukenhof .....	18
Efteling .....	18
Concours Amaryllis .....	19
Nausicaa .....	19
Disney .....	19
Parc Astérix .....	20
Maastricht .....	20
Marché nocturne à la côte .....	20
Nieuport .....	20
Pairi Daiza .....	21
Blankenberge .....	21
Dinant & Mardesous .....	21
Moselle Luxembourgeoise .....	22
Cologne .....	22
Metz .....	22
Ciney .....	23
Gand .....	23

**D'autres journées et séjours seront ajoutés en cours d'année sur nos sites internet :**

Bastogne le 13/6 - Les grottes de Kanne et Valkenburg le 23/11 - ...

# INFOS PRATIQUES

## Voyages Angelina - Voyages Peeters, le meilleur rapport «Qualité – Prix» de votre région

### Horaires d'ouverture du bureau

**Voyages Angelina** : Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

**Voyages Peeters** : Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h30

**Le jour du départ du voyage, un arrêt petit-déjeuner libre est prévu. Toutefois, vous pouvez emporter votre pique-nique.**

## Comment réserver ?

Par **téléphone** au 081/21 20 62 ou 019/ 51 16 24

Par **mail** à l'adresse : [info@angelinavoyages.be](mailto:info@angelinavoyages.be) ou [info@voyages-peeters.be](mailto:info@voyages-peeters.be)

Via le **formulaire** du site [www.angelinavoyages.be](http://www.angelinavoyages.be) ou [www.voyages-peeters.be](http://www.voyages-peeters.be)

### Inscription et paiement

Acompte de 100€ par personne pour les voyages de 200€ à 500€, de 200€ par personne pour les voyages de plus de 500€, de 300€ pour les voyages de plus de 800€, et de la totalité pour les voyages de moins de 200€. L'acompte est à verser sur le compte : CRELAN : BE60 7510 0266 0870 dès l'envoi de ce bulletin d'inscription. Le solde est payable 21 jours avant le départ.

**Lors des paiements relatifs aux acomptes, veuillez impérativement indiquer le nom du participant ainsi que le nom du voyage. L'heure et le lieu de départ seront précisés dans chaque facture.**

Merci de nous fournir :

- Noms et prénoms des participants
- Adresse mail et n° de téléphone
- Choix du lieu de chargement



## Un voyageur averti ...

**Au moment de votre inscription, il est vivement conseillé de souscrire une assurance : complémentaire, rapatriement, maladie, décès, annulation, ...**

- soit chez votre agent habituel, votre meilleur conseiller;
- soit chez un autre courtier (nous pouvons vous renseigner)

VANDERLINDEN - rue Albert I<sup>er</sup> 13, 4280 HANNUT  
Tél. 019/51 11 01 • Fax. 019/51 41 11  
vanderlinden@assurances-vanderlinden.be

N'oubliez pas d'emporter votre carte européenne de MUTUELLE et d'en vérifier la validité.

**Veillez emporter votre téléphone portable, c'est une condition à votre participation.**

## Embarquements

Pour que vous profitiez pleinement de vos journées de vacances, il n'y a pas de circuit de ramassage.

- **Jambes**, à l'arrière du magasin Carrefour, chaussée de Liège
  - **Wanze**, chaussée de Tirlemont, 17 (Parking magasin Action)
  - **Hannut**, rue de Huy, 35 (Agence de voyages Peeters)
- et possibilité de parking sur le zonning commercial en face
- **Autres transferts** possibles sur demande (supplément) (Andenne, Waremme, ...)

**Merci de toujours vous présenter au lieu d'embarquement 10 minutes avant l'heure de départ**



Voyages Angelina,  
Rue de Huy, 35 - 4280 HANNUT  
Tél. 081 21 20 62  
info@angelinavoyages.be  
www.angelinavoyages.be

VOYAGESPEETERS



Voyages Peeters, Rue de Huy, 35  
4280 HANNUT.  
Tél. 019 51 16 24  
info@voyages-peeters.be  
www.voyages-peeters.be

# HOLLANDE MÉRIDIONALE

→ Du 5 au 7 avril 2025

## Prix

**549,00€/personne**

Supplément single :

**149,00€/personne**

## Départ

**Jambes : 6h45**

**Wanze : 7h15**

**Hannut : 7h45**

### JOUR 1 – LE SAMEDI 5 AVRIL 2025

Départ en matinée en direction de Rotterdam avec repas de midi inclus.

Promenade en bateau dans le port de Rotterdam avant de rejoindre notre hôtel.

Installation, repas et le logement.

### JOUR 2 – LE DIMANCHE 6 AVRIL 2025

Après le petit déjeuner, nous partirons pour la visite royale de La Haye et Scheveningen.

Repas de midi inclus en cours de route avant de nous rendre au Madurodam où vous découvrirez la culture et l'histoire néerlandaise grâce à diverses installations interactives et à leurs célèbres miniatures. Les maquettes réalisées à l'échelles 1/25 par des artisans professionnels comprennent des trains, bateaux et voitures miniatures qui se déplacent !

Retour à l'hôtel pour le repas et le logement.

### JOUR 3 – LE LUNDI 7 AVRIL 2025

Après le petit déjeuner, promenade pédestre guidée dans la ville de Delft.

Repas de midi inclus en cours de route.

L'après-midi, entrée à Kinderdijk avec film multi-écrans.

Plongez dans un monde rempli d'eau, de vent et de détermination. Depuis plus de 700 ans, les digues, les moulins à vent et les stations de pompage de Kinderdijk gardent nos pieds au sec. Rejoignez-nous pour une croisière le long des moulins et découvrez les histoires personnelles des meuniers.

Nous reprendrons ensuite la route pour le retour en Belgique.



#### Le prix comprend :

- Le voyage en autocar \*\*\*(\*),
- Le séjour en pension complète du premier jour midi au dernier jour midi,
- Les visites mentionnées au programme,
- La taxe de séjour.

#### Le prix ne comprend pas :

- Les boissons lors des repas,
- Le supplément en chambre single.



# BEAUJOLAIS

→ Du 5 au 8 mai 2025

## Prix

**769,00€/personne**

Supplément single :

**140,00€/personne**

## Départ

**Hannut : 7h30**

**Wanze : 8h00**

**Jambes : 8h30**

### JOUR 1 – LE LUNDI 5 MAI 2025

Départ en matinée et route en direction de notre hôtel de séjour avec arrêts confort.

Repas de midi libre en cours de route.

Arrivée à l'hôtel en fin d'après-midi, installation, repas et logement.

### JOUR 2 – LE MARDI 6 MAI 2025

Après le petit déjeuner, route en direction du Château de Corcelles. Visite commentée du Château à travers un parcours historique pour découvrir l'ancienne forteresse médiévale reconstruite au XVème siècle.

Repas de midi inclus au restaurant (cuisine du terroir) suivi de la visite guidée du Prieuré de Salles-Arbuissonnas-en Beaujolais qui retrace l'histoire de ce magnifique site architecturale.

Nous poursuivons la journée par la visite de Vaux-en-Beaujolais avant le retour à l'hôtel pour le repas et le logement.

### JOUR 3 – LE MERCREDI 7 MAI 2025

Après le petit déjeuner, visite du Hameau Duboeuf à Romanèche-Thorins.

Incontournable du Beaujolais, ce parc à thème est entièrement dédié à la vigne et au vin. Cette visite immersive à travers une quinzaine de salles thématiques met en avant 2 000 ans de travail viti-vinicole.

La visite se termine par une dégustation de différentes appellations dans la magnifique salle au son du limonaire.



Repas de midi inclus suivi d'un circuit commenté en autocar « La Route des Vins du Beaujolais ».

La Route Des Vins est le meilleur moyen de découvrir le vignoble.

Retour à l'hôtel pour le repas et logement.

### JOUR 4 – LE JEUDI 8 MAI 2025

Après le petit déjeuner, nous prendrons la route pour le retour en Belgique.

Repas de midi inclus en cours de route et arrivée en fin d'après-midi.

#### Le prix comprend :

- Le voyage en autocar \*\*\*(\*),
- Le séjour en demi-pension à l'hôtel-Restaurant **Rouge & Blanc - Les Maritones** (repas du soir hors boisson),
- Les repas de midi du jour 2, 3 et 4 (boissons comprises),
- Les visites mentionnées au programme,
- La taxe de séjour.

#### Le prix ne comprend pas :

- Le repas de midi du jour 1,
- Les boissons lors des repas du soir à l'hôtel de séjour,
- Le supplément en chambre single.

# CORSE

→ Du 5 au 13 juin 2025

## Prix

**Chambre + cabine double intérieure : 1 685.00€/personne**

**Chambre + cabine double extérieure : 1 719.00€/personne**

Supplément single :

**305,00€/personne**

*Préparez-vous à être époustoufflé par les falaises vertigineuses plongeant dans la Méditerranée, les villages accrochés à flanc de parois, les collines tapissées de châtaigniers et d'oliviers : la Corse est bien l'« île de beauté » !*



### JOUR 1 – LE JEUDI 5 JUIN 2025

Départ de Belgique et route vers Marseille ou Toulon. Repas de midi libre en cours de route. Arrivée à l'hôtel étape, repas et logement.

### JOUR 2 - LE VENDREDI 6 JUIN 2025

#### Embarquement

Après le petit déjeuner, départ pour le port avec repas de midi compris en cours de route et traversée vers Bastia. Repas à bord et nuit en cabine intérieure à 2 couchettes, avec sanitaires complets.

### JOUR 3 – LE SAMEDI 7 JUIN 2025

#### Bastia / Le Cap Corse / La Balagne

Après le petit déjeuner compris à bord, arrivée le matin au port de Bastia, prise en charge par notre guide/accompagnateur et présentation du circuit. Découverte de Bastia, aujourd'hui capitale économique de l'île qui était à l'origine une petite marine de pêcheurs, la fameuse place St Nicolas et la haute ville qui est restée très ancienne. Départ pour le Cap Corse aux côtes très découpées, caractérisé par ses marines, criques, anses naturelles et petits ports. Traversée des villages d'Erbalunga, Luri, le col de Santa Lucia, Pino. Continuation vers Patrimonio et ses vignobles (AOC). Visite d'une cave et dégustation. Repas de midi compris dans un restaurant. L'après-midi, poursuite sur St Florent, le petit « St Tropez » de la Corse, puis le Désert des Agriates jusqu'à Algajola.

Installation à l'hôtel en Balagne, apéritif de bienvenue, repas et logement.

### JOUR 4 – LE DIMANCHE 8 JUIN 2025

#### Calvi / Les vieux villages de Balagne

Après le petit déjeuner, départ pour Calvi, par « Les Vieux Villages », lieux dont les noms remontent pour la plupart à l'antiquité et au moyen âge, les vieux villages de Balagne sont d'authentiques joyaux du patrimoine corse. Eglises et chapelles sont les premiers repaires de ces villages accrochés aux montagnes. Traversée des villages de Belgodere, Sant Antonino, Corbara, Pigna, Cateri. L'artisanat fait la réputation de ces villages qui ont su conserver l'âme et le charme d'un passé lointain. Repas de midi compris dans un restaurant en bord de mer. L'après-midi, visite de Calvi, construction génoise du 13<sup>e</sup> siècle. Arrêt à l'île Rousse temps libre. Puis retour à l'hôtel. Repas et logement.

### JOUR 5 – LE LUNDI 9 JUIN 2025

#### Les Calanches de Piana / Porto / Réserve de Scandola

Après le petit déjeuner, départ pour les Calanches de Piana, paysage de rochers rouges aux formes étranges. Puis, direction Porto. Repas de midi compris au restaurant et temps libre sur Porto et son petit port qui s'est naturellement installé à l'embouchure de la rivière qui porte le même nom que la ville « Porto ». Installation à l'hôtel, repas et logement.

## **JOUR 6 - LE MARDI 10 JUIN 2025**

### **Le Niolo / Corte / Porto-Vecchio**

Après le petit déjeuner, départ pour Corte par les Gorges de la Spélunca, Evisa, Calacuccia et la Scala di Santa Regina. Repas typique corse au pont de Castirla. L'après-midi, découverte de la ville de Corte en petit train. Corte capitale historique, ville centrale au cœur de la Corse, ville d'altitude, ville surprenante avec ses ruelles pavées et tortueuses, ponctuées d'escaliers pentus, caractérisée par sa ville haute et la citadelle, sa ville basse commerciale, elle est également la seule ville universitaire de l'île. Continuation sur Porto-Vecchio par la vallée de Tavignano, Aléria cité antique, Ghisonaccia et ses plantations d'agrumes, Solenzara « la côte des nacres ». Installation à l'hôtel, repas et logement.

## **JOUR 7 – LE MERCREDI 11 JUIN 2025**

### **Porto-Vecchio / Bonifacio**

Après le petit déjeuner, départ pour Porto-Vecchio : visite libre de la 3ème ville de Corse, mais 1ère ville touristique, vous apprécierez le charme de cette ville avec ses fortifications et l'animation de la place centrale, sa porte génoise, sa très belle vue plongeante sur le port de plaisance et le port de commerce, la marine, les marais salants et le golfe quasiment fermé. Départ pour Bonifacio « la blanche », site incontournable, d'une beauté magique, à la géographie fascinante et riche d'une histoire étonnante. Repas de midi au restaurant sur le port. Visite de la ville en petit train, dans la haute citadelle, on pénètre dans l'enceinte fortifiée où l'on est surpris par l'étroitesse des rues et la hauteur des maisons. En fin d'après-midi, retour à l'hôtel. Repas avec soirée chants et guitare et logement.

## **JOUR 8 – LE JEUDI 12 JUIN 2025**

### **Sartene / Ajaccio / Embarquement**

Après le petit déjeuner, départ pour Ajaccio par le Lion de Roccapina, sculpture naturelle géante. Puis Sartène « la plus corse des villes corses » avec un petit temps libre. Continuation vers Olmeto, arrêt dégustation de charcuterie, puis repas de midi dans une Auberge. L'après-

midi, visite d'Ajaccio, la « Cité Impériale » qui a vu naître Napoléon 1er. Dans l'admirable cirque de montagnes qui l'entoure, Ajaccio l'élégante, accueille en plein soleil les visiteurs charmés. A travers les ruelles de sa vieille ville, vous pourrez découvrir son parcours napoléonien, son marché quotidien aux multiples saveurs. Sur le chemin mystérieux des Iles Sanguinaires, vous rencontrerez plages voluptueuses et criques préservées. Enfin « l'art de vivre à l'ajaccienne » confirmera votre impression que le soleil a su rayonner au-delà de la nature, jusqu'au cœur de ses habitants et rendra votre passage à Ajaccio inoubliable. Embarquement sur le ferry, installation en cabine intérieure à 2 lits avec sanitaires complets, repas et nuit à bord.

## **JOUR 9 – LE VENDREDI 13 JUIN 2025**

Débarquement Petit déjeuner à bord, arrivée matinale sur le continent et débarquement. Route vers la Belgique et arrivée en soirée. Repas libres en cours de route.





### Le prix comprend :

- Le voyage en autocar \*\*\*,
- Les traversées maritimes aller/retour,
- L'installation en cabine intérieure à 2 couchettes avec sanitaires complets,
- Le guide-accompagnateur durant toute la durée du séjour,
- Le logement en hôtels 3\*,
- Les taxes de séjour,
- La pension complète du 1<sup>er</sup> jour soir au dernier jour matin,
- Les boissons aux repas (1/4 de vin local, eau en carafe),
- Un apéritif de bienvenue,
- Un repas typique du terroir Corse,
- Une soirée chants et guitares,
- Le tour en petit train à Corte,
- Le tour en petit train à Bonifacio,
- Toutes les excursions et visites mentionnées au programme.

### Le prix ne comprend pas :

- Le supplément en chambre individuelle,
- Le supplément en cabine extérieure,
- Les boissons en dehors des repas.

### Remarques :

- Les journées peuvent être modifiées ou inversées selon la météo ou en cas de force majeure,
- Etant soumis aux aléas des compagnies maritimes, en cas d'annulation de traversées, nous ne pouvons pas être tenus responsable.

**Séjour également prévu du 4 au 12 juin 2026**  
**Programme identique et prix à venir**



# PORSCHE & MERCEDES

→ Du 19 au 20 juillet 2025

## Prix

335,00€/adulte

229,00€/enfant

110,00€/supl. single

## Départ

Hannut : 5h15

Wanze : 5h45

Jambes : 6h15

**Le musée Porsche** met en scène l'histoire de l'entreprise Porsche, des premières découvertes de Ferdinand Porsche jusqu'aux modèles actuels. Il abrite de nombreux véhicules ainsi que différents objets de collection dans une atmosphère unique. Partez à la découverte du musée, un lieu d'exception où vous pourrez vous immerger dans l'univers de ces véhicules fascinants ainsi que dans toute l'histoire de Porsche.

**Le musée Mercedes-Benz** est le seul musée au monde à retracer l'histoire de l'industrie automobile en intégralité, du tout premier jour, il y a plus de 125 ans, à aujourd'hui. Les visiteurs peuvent y découvrir 160 véhicules et plus de 1 500 objets au total exposés sur 16 500 m<sup>2</sup> et répartis sur 9 niveaux. Le musée est un lieu d'innovations et apporte la preuve que l'histoire est aussi et toujours tournée vers l'avenir. L'exposition retrace l'histoire passionnante de la marque Mercedes-Benz et offre également des perspectives instructives sur l'avenir.

## JOUR 1 – LE SAMEDI 19 JUILLET 2025

Départ de Belgique vers 06h30. Trajet par les autoroutes allemandes via Saarbrücken, Karlsruhe, à travers le massif montagneux du Palatinat Rhénan. Celui-ci présente de magnifiques paysages forestiers interrompus d'escarpements et de rochers de grès rouges. Arrivée vers 13h à Stuttgart, repas de midi libre. Visite du musée Porsche à l'architecture extravagante ; visite avec audio-guide au travers de nombreux modèles et prototypes ainsi que des moteurs de haute puissance. Installation à l'hôtel pour le repas et le logement.

## JOUR 2 – LE DIMANCHE 20 JUILLET 2025

Après le petit déjeuner, visite audio-guidée du musée Mercedes Benz. Le musée en lui-même est une curiosité d'un concept unique. Il abrite plus de 160 véhicules et 1 500 expositions. Deux circuits connectés présentent l'histoire de l'automobile depuis 1886 et la diversité de la marque. Repas de midi compris en cours de route. Petit temps libre avant de reprendre la route vers la Belgique et arrivée en soirée.



### Le prix comprend :

- Le voyage en autocar \*\*\*(\*),
- L'hébergement en demi-pension, taxes de séjour comprises,
- Le repas de midi du jour 2,
- La visite du musée Porsche avec audio-guide,
- La visite du musée Mercedes avec audio-guide.

### Le prix ne comprend pas :

- Le repas de midi du jour 1,
- Le supplément en chambre single.

# PUY DU FOU

→ Du 6 au 9 août 2025

## Prix

729,00€/adulte chambre double

669,00€/enfant chambre double

629,00€/personne chambre triple ou quadruple

## Départ

Hannut : 5h45

Wanze : 6h15

Jambes : 6h45



Au cœur d'une forêt de 45 hectares, le grand parc du Puy du Fou propose à ses visiteurs un intense dépaysement le temps d'un voyage à travers les siècles. Au total, ce sont 60 divertissements à vivre pleinement durant votre séjour. Vous découvrirez plusieurs grands spectacles riches en action et en émotions ainsi que 4 villages thématiques animés qui vous réserveront bien d'autres surprises.

## JOUR 1 - MERCREDI 6 AOÛT 2025

Trajet par les autoroutes en direction de Paris et de la vallée de la Loire. Arrêt au centre de Chartres à proximité de la cathédrale. Repas de midi libre. Ensuite, continuation vers l'hôtel de séjour situé à proximité du parc à thème. Arrivée vers 18h30 à l'hôtel et pension.

## JOUR 2 & 3

### JEUDI 7 ET VENDREDI 8 AOÛT 2025

Après le petit déjeuner, départ pour le « Grand Parc ». Arrivée à l'ouverture, journées consacrées à la découverte de tous les spectacles y compris en soirée. Repas du soir des deux journées compris dans le parc. Ensuite, direction l'hôtel à proximité du parc et logement.

## JOUR 4 - SAMEDI 9 AOÛT 2025

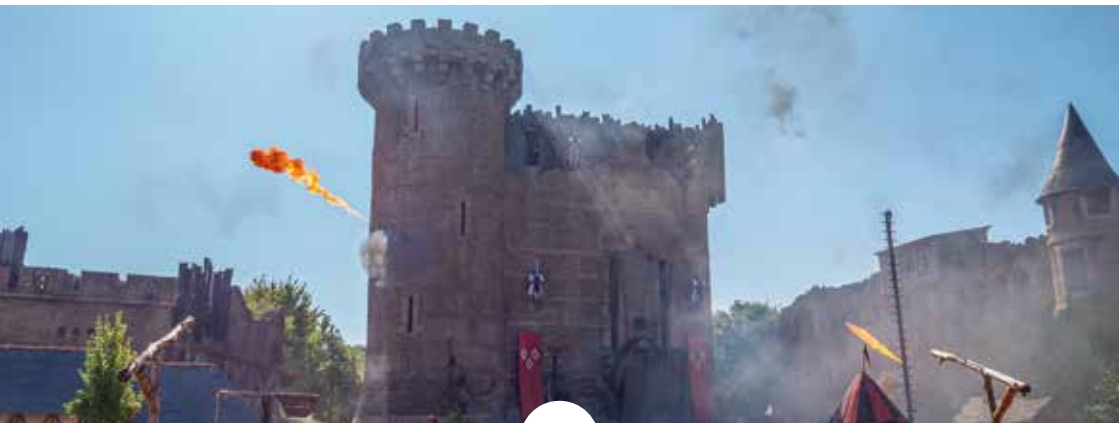
Après le petit déjeuner, départ pour le retour vers la Belgique. Repas libre en cours de route. Arrivée à Namur vers 20h00.

### Le prix comprend :

- Le voyage en autocar \*\*\*(\*),
- La demi-pension du 1<sup>er</sup> jour soir au 4<sup>e</sup> jour matin (dont un repas du soir à l'hôtel et deux repas du soir sur le site, du Puy du Fou),
- Le logement à l'hôtel \*\*\* La Verrière,
- L'entrée au «Grand Parc» 2 jours,
- Le spectacle «les Noces de Feu»,
- La Cinéscénie en place « bronze » le vendredi.

### Le prix ne comprend pas :

- Les repas de midi.



# GLACIER 3000

→ Du 10 au 14 septembre 2025

## Prix

**849,00€/personne**

Supplément single :

**110,00€/personne**

## Départ

**Hannut : 4h15**

**Wanze : 4h45**

**Jambes : 5h15**

### JOUR 1 – LE MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

Départ en matinée et arrivée à Mulhouse vers 12h30 pour le repas inclus en cours de route.

Reprise de la route vers 14h00 vers l'hôtel des Sources.

Arrivée à l'hôtel « Les Sources \*\*\* » vers 18h00, repas et logement.

### JOUR 2 – LE JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

Après le petit déjeuner à l'hôtel de séjour, journée libre.

Possibilité d'excursion avec un minimum de participants requis.

### JOUR 3 - LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025

Après le petit déjeuner à l'hôtel de séjour, journée libre.

Possibilité d'excursion avec un minimum de participants requis.

### JOUR 4 - LE SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025

Après le petit déjeuner à l'hôtel, journée entière d'excursion.

Juste à côté des Diablerets se trouve le **Glacier 3000**, l'un des plus célèbres de Suisse. Le trajet en téléphérique jusqu'à 3000 mètres d'altitude ne dure que 15 minutes.

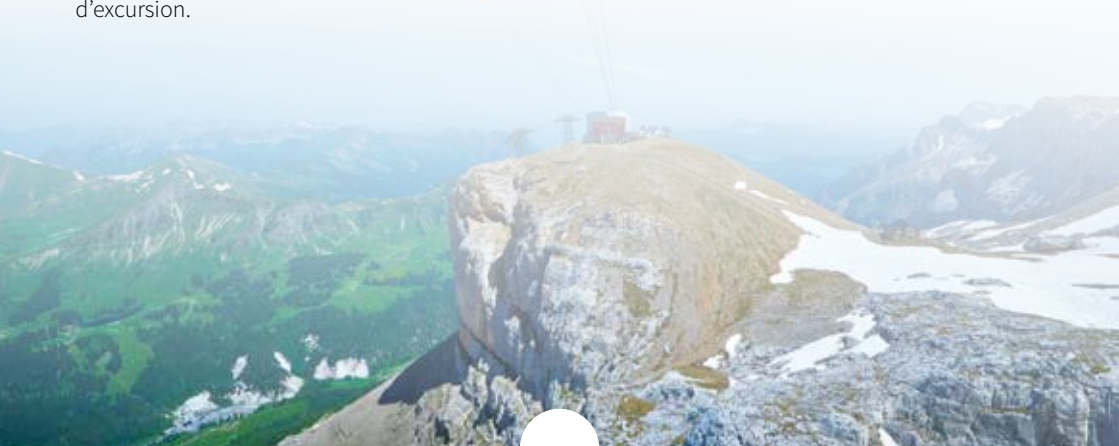
Au sommet, une vue impressionnante sur 24 sommets de 4000m, dont l'Eiger, le Mönch et la Jungfrau, le Cervin et le Mont Blanc. La traversée du Peak Walk by Tissot un pont suspendu de 107m de long (**le seul au monde à relier 2 sommets**) constitue une véritable aventure !

Repas de midi inclus en cours de route et dans le courant de l'après-midi, excursion Golden Pass Express.

Montez à bord du Golden Pass Express et vivez un voyage inoubliable de Gstaad à Montreux. Retour à l'hôtel pour le repas et le logement.

### JOUR 5 - LE DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

Après le petit déjeuner, retour en Belgique avec un arrêt en cours de route pour le repas de midi libre.



### Le prix comprend :

- Le voyage en autocar <sup>\*\*\*(\*)</sup> ;
- Le logement à l'hôtel « Les Sources<sup>\*\*\*</sup> » en demi-pension avec :
  - o Petit déjeuner sous forme de buffet,
  - o Repas du soir 3 plats (hors boisson).
- La visite du Glacier 3000,
- Le parcours en train Golden Pass Express,
- Le repas du midi du J4,
- La taxe de séjour.

### Le prix ne comprend pas :

- Le supplément en chambre individuelle de 110.00€ par personne pour le séjour. Attention, nombre limité de chambre,
- Les boissons lors des repas,
- L'assurance annulation.



### Possibilité de suppléments : (Sous réserve d'un nombre suffisant de demandes)

- Repas de midi à l'hôtel : 29.00€/pers. par repas,
- Les Mines de sel de Bex

*Effectuez un voyage inoubliable au cœur des mines de sel en montant à bord du train des mineurs. Au cours d'une visite guidée, vous découvrirez les tunnels et les salles creusés à la main, ainsi que les différentes techniques d'extraction du sel.*

- Château de Chillon

*Le plus grand château médiéval de Suisse, à Montreux, sur les rives du lac Léman. Grâce à sa position spectaculaire sur le lac et au cadre imposant des Alpes Vaudoises, le château de Chillon est le bâtiment historique le plus visité de Suisse.*

- CNG

(compagnie de navigation sur le lac Léman)

*Le CNG exploite la plus prestigieuse flotte Belle Epoque au monde avec 8 bateaux à vapeur historique pour des croisières touristiques d'une heure à une journée entière.*

- Maison Cailler

*Entendre, voir, sentir, toucher et goûter. Située à Broc, la Maison Cailler, manufacture de chocolat avec musée du chocolat, plonge tous vos sens dans l'histoire de son chocolat.*



# ALSACE

→ Du 29 au 30 novembre 2025

## Prix

**239,00€/personne**

Supplément single :

**35,00€/personne**

## Départ

**Bruxelles : 6h00**

**Hannut : 7h00**

**Jambes : 7h30**

### JOUR 1 – LE SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025

Départ en matinée en direction de Colmar avec arrêt confort en cours de route.

Arrêt au centre verrier de Meisenthal pour la visite libre du centre

(Fabrication de la boule de Noël).

Arrivée à Colmar et visite libre du marché de Noël.

En fin d'après-midi route vers l'hôtel pour le repas et le logement

#### **Au nid de Cygogne \*\*\***

Repas du soir inclus à l'hôtel (hors boisson).

### JOUR 2 – LE DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025

Départ de l'hôtel vers les marchés de Riquewihr et Kaysersberg.

Visites et repas libres.

Départ vers en fin d'après-midi pour le retour en Belgique avec arrêts confort en cours de route et repas du soir libre.

#### **Le prix comprend :**

- Le voyage en autocar \*\*\*(\*) ;
- Le logement à l'hôtel  
**« Au nid de Cigognes\*\*\* »**  
en demi-pension avec repas du soir 3 plats (hors boisson).
- La taxe de séjour.

#### **Le prix ne comprend pas :**

- Le supplément en chambre individuelle de 35.00€ par personne.  
*Attention, nombre limité de chambre,*
- Les boissons lors des repas,
- L'assurance annulation.



# RÉVEILLON DU NOUVEL AN

→ Du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026

## Prix

**1.109,00€/personne**

Supplément single :

**70,00€/personne**

## Départ

**Hannut : 6h15**

**Wanze : 6h45**

**Jambes : 7h15**

## JOUR 1 – LE LUNDI 29 DÉCEMBRE 2025

Départ en direction de Beaune avec un arrêt en cours de route pour le repas de midi (inclus). Arrivée et visite guidée de l'hôtel Dieu – Hospices civil de Beaune.

Route vers Lyon et installation dans notre hôtel de séjour 3\*.

Repas et logement.

## JOUR 2 – LE MARDI 30 DÉCEMBRE 2025

Après le petit déjeuner, visite guidée panoramique de la ville et arrêt pédestre.

Découverte de Fourvière et de son panorama, puis descente dans le Vieux Lyon : passage par les célèbres traboules, la cathédrale Saint-Jean, ensuite la Presqu'île pour découvrir ses célèbres places Bellecour, Terreux, Jacobins.. et le Grand Hôtel Dieu (extérieur) récemment rénové.

Repas de midi inclus dans un bouchon lyonnais et visite guidée de la Croix rousse.

Visite guidée du Quartier de la Croix Rousse, en plein cœur du quartier des tisseurs, la visite commentée d'un atelier des Canuts permet de découvrir les métiers à tisser, du plus ancien comme le métier à la grande-tire, au métier mécanique en passant par le métier Jacquard. Puis découverte du quartier des ouvriers à soie et des fameuses traboules de la Croix Rousse. Fin de la visite au Mur Peint des Lyonnais Célèbres.

Repas du soir inclus ans une célèbre Brasserie proche de notre hôtel et retour à l'hôtel.

## JOUR 3 – LE MERCREDI 31 DÉCEMBRE 2025

Après le petit déjeuner, visite guidée des Halles Paul Bocuse : découverte aux Halles Paul Bocuse, et petit temps libre pour découvrir les produits qui font la renommée de la capitale de la gastronomie lyonnaise.

Repas de midi inclus avant d'embarquer pour une croisière d'une heure sur le Rhône ou la Saône.

Chaque visite commentée est un captivant voyage dans l'Histoire de Lyon. Vous aimerez admirer les quartier Renaissance et le Vieux Lyon OU vous faire surprendre par l'architecture audacieuse de la Confluence ou encore vous évader et découvrant l'île Barbe, véritable oasis de verdure aux portes de la ville.

Retour à l'hôtel, temps libre pour revêtir vos tenues de fêtes.

En début de soirée, nous nous rendrons au Cirque Imagine.

## Déroulement de la soirée :

19h00	Accueil
19h30	Apéritif et musique live
20h00	Repas et spectacle cabaret-cirque
00h00	Célébration de la nouvelle année avec les artistes
04h00	Soirée dansante

### **Exemple de menu**

#### **Apéritif**

2 pièces froides et 2 pièces chaudes  
avec coupe de champagne offerte

#### **Entrée n°1**

Œuf parfait sur mousseline de pommes  
de terre à la truffe et écume de cèpes

#### **Entrée n°2**

Émietté de tourteau à l'avocat,  
gel coco et vile de cresson

#### **Plat chaud**

Filet mignon de veau en croûte de pistache  
Jardinière de légumes, condiment d'échalotes  
et sauce Périgourdine

#### **Fromage**

Brilat Savarin truffé, jeunes pousses de salade

#### **Dessert**

Mini omelette Norvégienne flambée

### **JOUR 4 – LE JEUDI 1<sup>er</sup> JANVIER 2026**

Matinée libre avec petit déjeuner et repas de  
midi inclus à l'hôtel.

Dans l'après-midi, nous nous rendrons à Mini  
World pour une visite libre du musée.

En intérieur sur plus de 3 000m<sup>2</sup>, Mini World  
Lyon est le plus grand parc de miniatures en  
France ! Ce parc de loisirs convient à tous les  
publics quel que soit l'âge et propose une  
immersion dans d'immenses mini mondes  
pleins de féeries et d'humour. Plongez dans nos  
5 mondes : ville, montagne, campagne, Lyon  
et le dernier consacrée à la Côte d'Azur ! Les 70  
000 mini habitants vous attendent dans une  
scénographie spectaculaire ! Depuis 2022, Mini  
World Lyon fait partie des Sites Touristiques  
Emblématiques de la Région Auvergne-Rhône-  
Alpes.

Des jeux de lumières et de projections  
reproduisant le jour et la nuit sur Mini World  
pour une immersion totale dans ces mini  
mondes !

Retour à l'hôtel, repas et logement.

### **JOUR 5 – LE VENDREDI 2 JANVIER 2026**

Après le petit déjeuner, nous prendrons la route  
pour le retour en Belgique.

Arrêts en cours de route pour le repas libre et  
arrivée dans le courant de l'après-midi.

**Hôtel :** Hôtel Ibis Lyon Style confluence 3\*\*\*  
ou Chromatics 3\*\*\* ou similaire

#### **Le prix comprend :**

- Le voyage en autocar \*\*\*(\*) ;
- La pension complète du premier  
jour midi au cinquième jour  
matin,
  - o Repas de midi 2 plats + boissons,
  - o Repas du soir 3 plats + boissons,
- Toutes les visites en entrées  
mentionnées dans le programme,
- La taxe de séjour,

#### **Le prix ne comprend pas :**

- Le supplément en chambre  
individuelle de 70.00€ par personne  
pour le séjour. Attention, nombre  
limité de chambre,
- Les autres boissons et extras,
- L'assurance annulation.



# LES VOYAGES D'UN JOUR

## Keukenhof

Les **29.03, 12.04** (jour du corso) et **04.05.2025**

**Prix : 81€/adulte - 70€/enfant**

→ **Départ** Hannut **6h00** / Wanze **6h30**  
Jambes **7h00**

**Inclus : transport+entrée**

Arrivée à Keukenhof vers 10h15/10h30 et temps libre jusque 16h30.

Retour prévu entre 19h30 et 20h30 en fonction du lieu de déchargement.

**Le 12 avril**, vous aurez la possibilité d'assister à un cortège composé d'une vingtaine de chars et de voitures. Ces derniers sont ornés de superbes fleurs et accompagnés de divers corps et de musique.

*Pour le Corso, il faut être à 15h45 devant Keukenhof (d'après les informations actuelles).*



## Efteling

Le **22.03.2025**

**Prix : 66€/personne**

→ **Départ** Jambes **6h40** / Wanze **7h10**  
Hannut **7h40**

**Inclus : transport+entrée**

Arrivée sur place pour l'ouverture à 10h00 et 9 heures de temps libre.

**Profitez d'un tarif super avantageux pour une journée de divertissement à Efteling !**

Retour prévu entre 21h30 et 22h30 en fonction du lieu de déchargement.

**PROMO**



## Concours Amaryllis

Les **19.04.2025**

**Prix : 52€/personne**

→ **Départ** Hannut **7h30** / Wanze **8h00**  
Jambes **8h30**

**Inclus : transport+entrée**

Avec le concours Amaryllis, le Château de Beloeil se joint à nouveau à l'Union Royale des Fleuristes de Belgique pour vous transporter dans l'univers enchanteurs des contes de fées.

Un évènement floral inoubliable dans un cadre majestueux.

## Nausicaa

Les **03.05.2025** et **08.06.2025**

**Prix : 97€/adulte - 90€/enfant**

→ **Départ** Hannut **5h45** / Wanze **6h15**  
Jambes **6h45**

**Inclus : transport+entrée**

Vers 16h30, départ de Nausicaa et arrivée entre 20h30 et 21h30 en fonction du lieu de déchargement.

## Disney

Le **03.05.2025**

**Prix 1 parc :**

**149,20€/adulte - 143,20€/enfant**

**Prix 2 parcs :**

**170,20€/adulte - 164,20€/enfant**

**GRATUIT POUR LES ENFANTS DE -3 ANS**

→ **Départ** Hannut **4h00** / Wanze **4h30**  
Jambes **5h00**

**9 HEURES DE TEMPS LIBRE SUR PLACE**

**Inclus : transport+entrée**

Journée libre dans le parc, et retour prévu vers 00h30/01h00 en fonction du lieu de déchargement. plus grand plaisir de nos yeux.





## Parc Astérix

Les **05.05.2025** et **25.10.2025**

**Prix (05.05) : 127€/adulte - 77€/enfant**

**PROMO**

**Prix (25.10) : 127€/adulte et enfant**

**HALLOWEEN**

→ **Départ** Hannut **4h40** / Wanze **5h10**  
Jambes **5h40**

**9 HEURES DE TEMPS LIBRE SUR PLACE**

**Inclus : transport+entrée**

Retour prévu vers 00h00 en fonction du lieu de déchargement.

## Maastricht

Les **12.07.2025** et **08.08.2025**

**Prix : 39€/adulte - 29€/enfant**

→ **Départ** Jambes **8h00** / Wanze **8h30**  
Hannut **9h00**

**Nocturne à Maastricht le 19.06.2025**

Journée libre sur place. Heures de départ à suivre.  
Retour vers 20h30 en fonction du lieu de déchargement.

## Marché nocturne à la côte

Le **22.07.2025**

**Prix : 49€/adulte - 39€/enfant**

→ **Départ** Jambes **12h00** / Wanze **12h30**  
Hannut **13h00**

Journée libre sur place pour la visite libre du marché nocturne.

Le marché nocturne commence à 16h00 à Middelkerke.

## Nieuport

Le **09.08.2025**

**Prix : 49€/adulte - 39€/enfant**

→ **Départ** Hannut **6h30** / Wanze **7h00**  
Jambes **7h30**

**9 HEURES DE TEMPS LIBRE SUR PLACE**



## Pairi Daiza

Les **23.08.2025** et **14.09.2025**

**Prix : 80€/senior (65 ans+)**  
**82€/adulte (12-64 ans)**  
**76€/enfant (3-11 ans)**

→ **Départ Hannut 7h30 / Wanze 8h00**  
Jambes **8h30**

**Inclus : transport+entrée**

Retour prévu entre 19h00 et 20h00 en fonction du lieu de déchargement.

## Blankenberge

Les **22.08.2025**

**Prix : 49€/adulte - 39€/enfant**

→ **Départ Hannut 6h15 / Wanze 6h45**  
Jambes **7h15**

**9 HEURES DE TEMPS LIBRE SUR PLACE**

Retour prévu entre 21h00 et 22h00 en fonction du lieu de déchargement.

## Dinant et Maredsous

Le **16.09.2025**

**Prix : 129,90€/personne**

→ **Départ Hannut 7h45 / Wanze 8h15**  
Jambes **8h45**

**Inclus : Transport, accueil café**  
**+ visite de l'Abbaye de Maredsous,**  
**repas croisière, visite du Château de Feÿr.**

Accueil café à l'Abbaye de Maredsous avant la visite guidée de l'Abbaye.

Après la visite, nous reprendrons la route en direction de Dinant pour l'embarquement à bord du « Sax » pour une croisière repas en direction du Château de Feÿr. Visite du château avant le retour en bateau à Dinant.

Fin de la croisière vers 16h30 et retour prévu entre 17h20 et 18h20 en fonction du lieu de déchargement.



# Moselle Luxembourgeoise

Les **21.09.2025**

**Prix : 109€/adulte - 81€/enfant**

→ **Départ** Hannut **6h55** / Wanze **7h25**  
Jambes **7h55**

**Inclus : transport, repas et la croisière**

Départ du bateau croisière avec repas à bord à 12h00 de Grevenmacher. (Repas de midi 3 plats - hors boissons).  
Fin de la croisière à 14h30 à Remich.

Départ en autocar pour la visite d'une cave à vin ou petit temps libre.

Départ vers 17h00 pour arriver 19h30 et 20h30 en fonction du lieu de déchargement.

# Cologne

Les **22.11.2025** et **13.12.2025**

**Prix : 32€/adulte - 22€/enfant**

→ **Départ** Jambes **8h00** / Wanze **8h30**  
Hannut **9h00**

Journée libre à la découverte du marché de Noël.

Retour entre 19h30 et 20h30 en fonction du lieu de déchargement.



## Metz

Le **06.12.2025**

**Prix : 53€/adulte - 43€/enfant**

→ **Départ** Hannut **6h30** / Wanze **7h00**  
Jambes **7h30**

Journée libre à la découverte du Marché de Noël et des festivités de Saint-Nicolas

Retour prévu entre 19h30 et 20h30 en fonction du lieu de déchargement.

## Ciney

Le **14.12.2025**

**Prix : 34€/adulte**

→ **Départ** Hannut **8h00** / Wanze **8h30**  
Jambes **9h00**

Sous une pluie d'étoiles et de guirlandes, 270 chalets vous offriront un florilège de surprises tant au niveau des yeux que des papilles !

## Gand

Le **20.12.2025**

**Prix : 46€/personne**

→ **Départ** Jambes **7h20** / Wanze **7h50**  
Hannut **8h20**

Plus de 150 chalets en bois s'égrènent dans tout le quartier pour créer une ambiance de Noël chaleureuse et conviviale.

## Concert du Nouvel An d'André Rieu au Sportpaleis d'Anvers

Le **11.01.2026**

**Prix : 114€/personne / Place de catégorie 3**



# Conditions générales de voyage

## «commission de litiges voyages asbl»

### 1. DÉFINITION DES PARTIES

1.1. Voyages Angelina SPRL, détentrice de la licence de catégorie A / Aut. 5182, dont le siège social est établi route de Hannut, 53 à 5000 NAMUR en Belgique est un organisateur de voyages en groupe, et est dénommé ci-après «l'organisateur». L'organisateur est représenté par un de ses gestionnaires commerciaux, désigné «le gestionnaire».

1.2. Le client dont question aux présentes est un groupement de plusieurs voyageurs.

1.3. Le mandataire du groupe dont est le porte-fort du client quant à toutes implications juridiques ou financières résultant des relations construites avec l'organisateur.

### 2. CHAMPS D'APPLICATION

2.1. Les informations contenues dans la brochure de voyages engageant l'organisateur ou l'intermédiaire de voyages, qui a édité ladite brochure, à moins que :

- Les modifications dans ces informations n'aient été clairement communiquées au voyageur, par écrit et avant la conclusion du contrat,
- Les modifications n'interviennent ultérieurement, à la suite d'un accord écrit entre les parties du contrat.

2.2. L'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages peut supprimer, à durée déterminée ou indéterminée, toute partie de sa promotion de voyages.

2.3. L'offre mentionnée dans la brochure est valable jusqu'à épuisement.

2.4. Les présentes conditions de vente sont adressées au mandataire du groupe conjointement à l'offre pour lui permettre d'effectuer sa commande en toute connaissance de cause. Toute commande implique donc de la part du mandataire du groupe l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions, à l'exclusion de toutes autres qui lui seraient propres.

### 3. L'OFFRE

3.1. Traitement de l'appel d'offre du mandataire du groupe 3.1.1. L'appel d'offre doit, de préférence, faire l'objet d'une demande écrite transmise par courrier, fax ou mail. L'organisateur n'est pas tenu, à ce niveau, d'en accusé réception.

3.1.2. Pour pouvoir être traité, l'appel d'offre doit préciser les données essentielles suivants : dates, lieux et heures de départ et de retour, destination(s), nombre de voyageurs et/ou capacité du véhicule demandé, nature du groupe, programme indicatif. A défaut de précisions suffisantes, un mail sera envoyé afin de préciser la requête.

3.1.3. Dès réception de l'appel d'offre valide, celui-ci est traité dans un délai raisonnable, laissé à l'appréciation de l'organisateur.

3.2. Emission de l'offre par l'organisateur 3.2.1. En réponse à tout appel d'offre valide, l'organisateur émet une offre écrite transmise au mandataire du groupe par courrier électronique.

3.2.2. L'offre datée, précise notamment : les dates et lieux de départ et de retour, la durée du voyage, les horaires, les prestations de services incluses ou non (transport, hébergement, restauration, visites, guidages, etc.), les taxes éventuelles (taxes de route, d'aéroport, de circulation, TVA, etc.) et si elles sont incluses ou non, les prestations et services optionnels (transport, hébergement, restauration, visites et guidages.), le programme du voyage, les conditions tarifaires, les gratuits, le nombre de voyageurs, les formules d'assurances – voyage possibles, les modalités particulières éventuelles, les conditions de validité, les modalités de paiement, les réductions éventuelles. Cette énumération n'est pas limitative dans la mesure où l'offre doit, pour correspondre aux attentes particulières du client, comporter les éléments ou précisions nécessaires à la formation optimale du bon de commande.

3.2.3. L'offre est soumise à la disponibilité ponctuelle des

prestatrices de services. Dans ce contexte, l'organisateur ne peut garantir la disponibilité que durant une période qu'il précise au sein sans la mention «délai de validité» ou «date d'option».

3.2.4. S'il s'avérait qu'une erreur tarifaire ou autre soit identifiée dans l'offre après son émission, l'organisateur se réserve le droit, à tout moment, d'apporter les corrections ou rectifications nécessaires.

3.3. Confirmation de l'offre par le mandataire du groupe Pour signifier son acceptation sur les termes et conditions de l'offre, le mandataire du groupe doit en retourner le bon de confirmation daté, signé et revêtu de la mention «bon pour accord».

3.4. Validation de l'organisateur de la confirmation de l'offre 3.4.1. A la réception de l'offre confirmée ainsi que du bon de confirmation par le mandataire du groupe, l'organisateur s'assure de la disponibilité des prestations de services.

3.4.2. En cas d'indisponibilité de l'un ou plusieurs prestataires de services objets de l'offre, l'organisateur de voyages en informe le mandataire du groupe en vue d'étudier une alternative. En toutes hypothèses, il ne peut être reproché à l'organisateur quelques manquements que ce soit en cas d'indisponibilité des prestataires de services au moment de la confirmation d'offre signée par le mandataire du groupe. Le mandataire du groupe a cependant toute faculté de mettre un terme à la commande.

### 4. L'OFFRE

4.1. Préparation de la commande 4.1.1. La période comprise entre la confirmation de la commande et le départ détermine une phase préliminaire durant laquelle les préparatifs de la commande sont menés à terme.

4.1.2. Lorsque la commande vise des prestations de transport en autocar seulement, le mandataire est tenu de fournir, au plus tard 15 jours ouvrables avant le départ, les horaires, lieux de départ et retour et détails des déplacements.

4.1.3. Lorsque la commande vise d'autres prestations combinées ou non à des prestations de transport en autocar, le mandataire du groupe est tenu de fournir au moins 30 jours ouvrables avant le départ, sous forme définitive, le nombre des participants et leur répartition en genres.

4.1.4. Les souhaits en termes de répartition en chambres sont pris en considération mais restent soumis à l'accord du ou des différent(s) prestataire(s).

4.2. L'annulation de la commande par le mandataire 4.2.1. Lorsque la commande vise des prestations combinées ou non à des prestations de transport en autocar, toute annulation intervenant :

- Plus de 30 jours avant le départ : un minimum de 50€ sera retenu à titre de frais de gestion,
- De 30 à 15 jours avant le départ : une indemnité égale à 50% du prix du voyage,
- Moins de 15 jours avant le départ : une indemnité égale à l'intégralité du prix du voyage

4.2.2. Lorsque la commande vise des prestations incluant du transport aérien et/ou des croisières, combinées ou non à d'autres prestations, toute annulation intervenant :

- Plus de 60 jours avant le départ : une indemnité égale à 10% du montant de la facture et un minimum de 50€ sera retenu à titre de frais de gestion,
- De 60 à 30 jours avant le départ : une indemnité égale à 50% du prix du voyage,
- De 30 à 20 jours avant le départ : une indemnité égale à 60% du prix du voyage,
- De 20 à 10 jours avant le départ : une indemnité égale à 70% du prix du voyage,
- De 10 à 0 jour avant le départ : une indemnité égale à 100% du prix du voyage.

En tout état de cause, toutes les sommes dues aux tiers (compagnies aériennes, maritimes, hôteliers, etc.) s'ajoutent au montant ci-dessus.

Le total des sommes réclamées ne pourra en aucun cas dépasser le prix du voyage.

### 4.3. Modification par l'organisateur

Par ailleurs, selon les circonstances et seulement dans l'intérêt général du client, l'organisateur se réserve le droit de modifier sans préavis des éléments du programme. Elles n'emportent aucune révision du prix pour autant que, sans constituer un élément essentiel du voyage, elles ne diminuent pas la valeur des prestations.

### 5. DE L'EXÉCUTION

#### 5.1. Responsabilité du client

5.1.1. Le client est responsable de la bonne tenue du groupe durant toute la durée du voyage et ce dans chacune de ses phases. Il se conformera aux injonctions et conseils prodigués par les préposés de l'organisateur.

5.1.2. Lorsque que le groupe est constitué de mineurs d'âges ou de personnes ne disposant pas de tous leurs moyens, il est nécessaire qu'il voyage sous l'autorité, la surveillance, la responsabilité d'un ou plusieurs adultes ou avec leur aide.

5.1.3. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis du client en cas de perte ou de dommages causés aux bagages ou objets de valeur lui appartenant, ou en cas de négligence(s) vis-à-vis des formalités administratives légales imposées par les autorités des pays traversés ou visités. Les frais consécutifs à ces carences sont à charge du voyageur défaillant.

5.1.4. Pour les voyages en autocar, les bagages sont limités à 20 kilos par personne et une valise de taille standard. Les clients sont responsables de leurs bagages tant au chargement ou déchargement que lors de toute opération de transfert.

5.1.5. Tout défaut dans l'exécution du contrat, constaté sur place par le ou les voyageur(s), doit être signalé par écrit et le plus tôt possible par ce(s) dernier(s) aux prestataires de services locaux concernés. Pour confirmation, une copie de cet écrit doit être adressée par lettre recommandée à l'organisateur au plus tard un mois après la fin du voyage.

5.1.6. Pour prévenir d'éventuels désagréments et dégâts matériels, les prestataires d'hébergement se réservent le droit d'exiger le dépôt d'une garantie/caution à l'arrivée du groupe. Le client est seul intervenant dans la gestion et le règlement d'éventuels litiges constatés sur place.

#### 5.2. Responsabilités de l'organisateur

5.2.1. Lorsque la commande implique des prestations de transport en autocar, l'organisateur se réserve le droit de recourir à un partenaire dont il se porte garant.

5.2.2. L'organisateur est responsable de plein droit de la bonne exécution des obligations résultant de la commande, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de services. Toutefois, il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexactitude ou la mauvaise exécution de la commande est imputable soit au client, soit au fait imprévisible ou insurmontable d'un événement ou d'un tiers étranger, soit à un cas de force majeure.

5.2.3. L'organisateur n'est pas responsable pour les cas de force majeure indépendants de sa volonté tels que guerres, actes terroristes, catastrophes, émeutes, grèves, épidémies, ...

5.2.4. Les conditions de transport des compagnies aériennes et maritimes avec lesquelles l'organisateur collabore sont définitives, irrévocables et applicables aux passagers. La convention de Varsovie et/ou le protocole de La Haye limitent la responsabilité du transporteur aérien en cas de décès, dommage corporel, perte ou dommage de bagages.



5.2.5. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de travaux en cours dans les lieux relevant du domaine public.

## 6. PAIEMENT

### 6.1. Facturation

6.1.1. La facture constitue le document final précisant les montant dus par le client ou son mandataire en contrepartie des prestations des services prévus.

6.1.2. La facture est établie sur base des dernières précisions spécifiées aux points 4.1.2 et 4.1.3 et des modifications enregistrées après la signature du bon de commande.

6.1.3. La facture est adressée, dans la mesure sur possible, 1 mois avant le départ et doit être réglée avant celui-ci. En cas de non-règlement conforme à ces dispositions, l'organisateur se réserve le droit de compter des intérêts de retard.

6.1.4. Si la réservation a lieu moins d'un mois avant la date de départ, la totalité du prix est immédiatement exigible.

6.2. Règlement des sommes facturées

6.2.1. Aucune réclamation relative aux énonciations de nos factures ne sera admise si elle n'est pas faite dans les 8 jours de la date de la facture, par recommandé à la poste, adressée au siège opérationnel de l'organisateur.

6.2.2. Sauf mention contraire, les factures sont payables sans escompte, et dans les délais qu'elles précisent.

6.2.3. Toutes les sommes dues à quelque titre que ce soit sont payables au compte spécifié sur la facture.

6.2.4. Toute somme payée, même partiellement, à la date de son échéance ouvre de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité d'un intérêt forfaitaire de 5%. En outre, si une action judiciaire s'aurait initiée pour obtenir récupération des sommes dues, le contractant devra également supporter les frais judiciaires, et notamment l'indemnité de débours et procédure prévue à l'article 1022 du Code Judiciaire.

## 7. FONDS DE GARANTIE

En cas d'insolvabilité financière de la part de l'organisateur et/ou intermédiaire de voyages avec lequel vous avez conclu un contrat de voyage, vous pouvez faire appel au Fonds de Garantie Voyages. Il suffit de vous adresser à votre organisateur ou intermédiaire de voyages ou de prendre directement contact avec le Fonds de Garantie Voyages ([www.fgv.be](http://www.fgv.be)). Demandez les conditions de garanties) votre organisateur ou intermédiaire de voyages. Vous y trouverez les modalités suivant lesquelles vous pouvez demander soit le remboursement des sommes payées pour le voyage

en cas d'insolvabilité financière, soit une poursuite de ce voyage ou le rapatriement si le voyage a déjà commencé.

## 8. LÉGISLATION

Les offres et commandes sont soumises à la législation européenne 561/2006 sur les temps de conduite et de repos des chauffeurs, à savoir :

Temps de conduite journalier 9h (10h 2x/sem.)

Temps de conduite hebdomadaire 56h

Temps de conduite ininterrompu 4h30

Pause 45' ou 15' + 30'

Temps de repos journalier 11h (9h 3x/sem.)

Temps de repos hebdomadaire 45h

Amplitude (de garage à garage) 13h (15h 2x/sem.)

## 9. PROCÉDURE DE PLAINTE

Article 16.

9.1. Avant le départ

§1. Si le voyageur à une plainte avant le départ, il doit l'introduire au plus vite par lettre recommandée ou contre accusé de réception, auprès de l'intermédiaire ou l'organisateur de voyages.

9.2. Pendant le voyage

§2. Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat doivent être introduites au plus vite sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, afin qu'une solution puisse être recherchée.

A cet effet, le voyageur s'adressera – dans l'ordre suivant – à un représentant de l'organisateur de voyages ou à un représentant de l'intermédiaire de voyages, ou directement à l'intermédiaire de voyages.

9.3. Après le voyage

§3. Les plaintes qu'il est impossible d'introduire sur place ou qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante doivent être introduites au plus tard un mois après la fin du voyage auprès de l'intermédiaire ou, à défaut, auprès de l'organisateur de voyages, soit par lettre recommandée, soit contre accusé de réception.

## PROCÉDURE DE CONCILIATION

Article 18

§1. En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable.

§2. Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi dans un délai de 1 à 3 mois, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de la cellule concilia-

tion de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

§3. Le secrétaire procurera aux parties une brochure d'informations, un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ». Dès que les parties concernées ont rempli et ont signé cet accord (en commun ou séparément), et dès que chaque partie a payé un montant de 50€, la procédure de conciliation sera entamée.

§4. Conformément à la procédure simple décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

§5. L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties. Secrétaire de la « Cellule conciliation » : Boulevard du Roi Albert II 16, 1000 BRUXELLES  
E-mail : [conciliation.clv@skynet.be](mailto:conciliation.clv@skynet.be)

## 10. ARBITRAGE OU TRIBUNAL

Article 18

§1. Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci à échoué, la partie plaignante a en principe le choix entre une procédure devant le tribunal ordinaire ou une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages.

§2. Pour des montants revendiqués à partir de 1 250€, chaque partie défenderesse dispose d'un délai de 10 jours civils pour refuser, par lettre recommandée, une procédure d'arbitrage sollicitée par la partie plaignante, le litige pourra alors être traité par le tribunal ordinaire. En dessous de 1 250€, seul le voyageur aura la possibilité de refuser la procédure d'arbitrage.

§3. Cette procédure d'arbitrage est réglée par un règlement des litiges, et ne peut être entamée que si un règlement à l'amiable n'a pu être trouvé dans une période de 4 mois à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

§4. Le collège arbitral, composé paritairement rends, conformément au règlement des litiges, une sentence contraignante et définitive. Aucun appel n'est possible. Secrétaire du collège arbitral, et secrétaire général de la Commission de Litiges Voyages : Boulevard du Roi Albert II 16, 1000 BRUXELLES  
E-mail : [clv.gr@skynet.be](mailto:clv.gr@skynet.be)

# Conditions particulières de voyage

**INSCRIPTION ET PAIEMENT :** L'inscription à un voyage se fait uniquement par la signature du bon de commande officiel accompagné d'un acompte minimum 200,00€ pour les voyages de plusieurs jours. Pour les autres le montant total du voyage en vue de vous assurer votre inscription..

Le solde du voyage devra être payé au plus tard 21 jours avant le départ. Par le simple fait de son inscription, le voyageur accepte les présentes conditions générales et reconnaît en avoir pris connaissance.

**PRIX :** Nos prix comprennent le voyage en autocar de luxe, la T.V.A., les taxes de circulation, le service dans les hôtels et restaurants ainsi que les logements et les repas dans des hôtels de 1er ordre. Le logement est prévu sur base de deux personnes au minimum par chambre. Les voyageurs désirant loger en chambre individuelle, paient un supplément, mais étant donné le nombre limité de telles chambres dans les hôtels, elles ne sont en aucun cas garanties et seront accordées suivant les disponibilités de chaque hôtel, il en est de même pour les chambres avec salle de bain ou douche.

Dans le cas contraire, le supplément sera remboursé.

• **Réduction pour enfant :** elle n'est accordée que pour autant que l'enfant occupe un lit supplémentaire dans une chambre double.

• **Ne sont pas compris :** Le logement en chambre individuelle, les services chauffeur et guide, laissés à l'appréciation des clients, les boissons et les services y afférents, les visites et excursions facultatives, les frais éventuels de passeport et de visa. Nos prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et cours de change en vigueur au moment de l'établissement des programmes. Toute fluctuation durant l'année peut nous obliger à modifier nos conditions.

**ANNULATIONS : (Il est conseillé de souscrire une assurance annulation**

## auprès de votre assureur habituel)

- de 30 à 15 jours avant le départ: une indemnité égale à 50% du prix du voyage,

- moins de 15 jours avant le départ, une indemnité égale à l'intégralité du prix du voyage, en cas d'annulation un minimum de 50,00€ sera retenu à titre de frais de gestion de dossier.

L'agence se réserve le droit d'annuler un voyage et remboursera dans ce cas la totalité des sommes versées par le client, sans que celui-ci ne puisse réclamer des frais ou dommages éventuels. Ceci s'adresse également aux voyages d'un jour

**ATTENTION :** Un autocar 4 étoiles inéquivalent peut être remplacé par un autocar 3 étoiles doté du même équipement.

**EMBARQUEMENT ET DEBARQUEMENT :** Ceux-ci sont organisés au départ de Namur. La prise en charge ainsi que le déchargement sont gratuits, pour autant que les voyageurs se trouvent sur le chemin normal de l'autocar. Voyages Angelina se réserve le droit de modifier ou de supprimer les heures ou lieux de chargement. **L'heure et le lieu de départ seront précisés sur chaque facture.**

**DOCUMENTS :** Les voyageurs devront s'assurer d'être en possession de tous les documents nécessaires à l'entrée des différents pays à traverser, ils doivent s'informer personnellement auprès des autorités compétentes respectives et de leur mutuelle.

**ASSURANCES :** Les participants sont couverts lors de leur présence dans nos autocars conformément aux prescriptions légales. Il est toutefois recommandé au voyageur de souscrire **une assurance complémentaire, rapatriement, annulation, ...**

**EXCLUSION :** S'il s'avère qu'un voyageur se conduit d'une manière qui compromet la bonne exécution du voyage ou gêne gravement les autres voyageurs, ledit voyageur pourra être exclu de la poursuite du voyage. Tous frais occasionnés seraient à sa charge.

**PROGRAMME :** Dans l'intérêt du voyage, il peut être apporté certaines modifications à l'itinéraire prévu ou à la désignation des hôtels ou restaurants, pour certaines raisons indépendantes de notre volonté.

**EXCURSIONS :** De belles excursions seront organisées pendant les séjours en collaboration avec les agences locales.

## Conditions générales de la Commission de Litiges Voyage pour les Prestations de Voyage Liées.

### Article 1: Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux prestations de voyage liées réservées à partir du 1 juillet 2018 tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

### Article 2: Définition

On entend par prestation de voyage liée au moins deux types différents de services de voyage achetés aux fins du même voyage ou séjour de vacances, ne constituant pas un voyage à forfait entraînant la conclusion de contrats séparés avec des prestataires de services de voyage individuels, si un professionnel facilite:

- à l'occasion d'une seule visite à son point de vente ou d'une seule prise de contact avec celui-ci, le choix séparé et le paiement séparé de chaque service de voyage par le voyageur, ou
- d'une manière ciblée, l'achat d'au moins un service de voyage supplémentaire auprès d'un autre professionnel lorsque le contrat avec cet autre professionnel est conclu au plus tard vingt-quatre heures après la confirmation de la réservation du premier service de voyage.

### Article 3: Information au voyageur préalable à la prestation de voyageur liée.

Le professionnel facilitant les prestations de voyage liées communique au voyageur, les informations standard légalement prévues ainsi que les informations suivantes :

- Que le voyageur n'a pas conclu de voyage à forfait et que chaque prestataire de service sera seulement responsable de la bonne exécution contractuelle de son service
- Que le voyageur bénéficiera d'une protection contre l'insolvabilité.

### Article 4: Conséquences du non-respect de l'obligation d'information.

Lorsque le professionnel facilitant les prestations de voyage liées n'a pas donné l'information correcte, les droits et obligations en matière de voyages à forfait seront d'application sauf ceux concernant les modifications du prix et les modifications des autres clauses du voyage à forfait.

### Article 5: Information de la part du voyageur

5.1 : La personne qui conclut la prestation de voyage liée doit fournir aux professionnels tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.

5.2 : Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour les professionnels, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

### Article 6: Insolvabilité

Les professionnels facilitant les prestations de voyage liées fournissent une garantie pour le remboursement de tous les paiements qu'ils reçoivent de la part des voyageurs dans la mesure où le service de voyage qui fait partie d'une prestation de voyage liée n'est pas exécuté en raison de leur insolvabilité. Si ces professionnels sont la partie responsable du transport des passagers, la garantie couvre aussi le rapatriement des voyageurs.

### Article 7: Responsabilité en cas d'erreur de réservation

7.1 : Le professionnel est responsable de toute erreur:  
- due à des défauts techniques du système de réservation qui lui est imputable  
- commise au cours de la procédure de réservation, s'il a accepté d'organiser la réservation de services de voyage.

7.2 : Un professionnel n'est pas responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au voyageur ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables.

### Article 8: Traitement de plainte

Le professionnel procure au voyageur l'information concernant la procédure de traitement de plaintes en interne.

### Article 9: Procédure de conciliation

9.1 : En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre elles.

9.2 : Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

9.3 : Le secrétariat procurera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».

9.4 : Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

9.5 : L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

### Article 10: Arbitrage ou Tribunal

10.1 : Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

10.2 : Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

10.3 : Le professionnel qui est la partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

10.4 : Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

10.5 : Le collège arbitral, composé paritairement rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

Secrétariat de la Commission de Litiges Voyages :

Téléphone: 02/277 62 15 (9h à 12h) fax: 02/277 91 00

City Atrium, Rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles

e-mail: litiges-voyages@clv-gr.be



Renseignements et inscriptions :



Tél. 081 21 20 62  
info@angelinavoyages.be  
www.angelinavoyages.be  
Compte BE60 7510 0266 0870

VOYAGES PEETERS



Rue de Huy, 35 - 4280 HANNUT  
Tel 019 51 16 24  
info@voyages-peeters.be  
www.voyages-peeters.be

**Ne voyagez qu'avec une agence de voyages  
ou un organisateur assuré !!!  
C'est la meilleure garantie du bon déroulement  
de vos vacances !**

QU'EST CE QUE LE FONDS DE GARANTIE ? Il s'agit d'une assurance prise, en votre faveur, par les intermédiaires et les organisateurs de voyages. Cette assurance ne vous coûte rien de plus puisqu'elle est automatiquement calculée dans le prix de revient du voyage.

QUE COUVRE CETTE ASSURANCE ? Elle vous protège contre l'insolvabilité financière de l'organisateur et de l'intermédiaire de voyages. Grâce à cette assurance, vous pouvez demander:

SOIT le remboursement des sommes payées pour le voyage en cas d'insolvabilité financière de l'intermédiaire ou de l'organisateur de voyages ;

SOIT la poursuite du voyage ou le rapatriement, si cette situation se présente au cours du voyage.

Les agences affiliées au Fonds de Garantie sont facilement reconnaissables grâce à un autocollant officiel apposé sur la vitrine, sur les brochures, ou sur toute invitation à un voyage.

Demandez leurs coordonnées à votre agence de voyages habituelle.

**Voyages Angelina/Peeters répond aux critères de qualité  
les plus exigeants !!!**

**Consultez toutes les nouveautés  
et les derniers projets sur notre site internet  
[www.angelinavoyages.be](http://www.angelinavoyages.be)  
[www.voyages-peeters.be](http://www.voyages-peeters.be)**

Voyages Angelina / Voyages Peeters, la réussite de vos vacances !  
Comparez les prix, les programmes  
et les prestations comprises.  
Le meilleur rapport Qualité Prix

